

## Hausse du nombre de victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT » enregistrées par les forces de sécurité en 2018

Près de 1 380 victimes de crimes ou délits « anti-LGBT<sup>1</sup> » ont été enregistrées en 2018 par les services de police et de gendarmerie nationales de France métropolitaine (**encadré 1**). Dans trois cas sur quatre, la victime est un homme (75 %).

Entre 2017 et 2018, le nombre de victimes d'actes criminels ou délictuels anti-LGBT enregistrés a progressé de 33 %. La part des hommes est stable (73 % en 2017).

Cette hausse doit être interprétée avec prudence car elle peut provenir de différentes causes non exclusives les unes des autres. D'abord bien sûr, l'augmentation du phénomène réel. D'autre part une révélation plus fréquente de ces faits, autrement dit des victimes qui déposent plus souvent plainte. Elle peut également résulter d'une amélioration de l'accueil des victimes concernées lors du dépôt de plainte ou d'un meilleur marquage du caractère anti-LGBT des infractions au moment de l'enregistrement de la plainte par les services de police et de gendarmerie. Enfin, la nouvelle loi N°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté a révisé la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle en y incluant désormais l'identité de genre, réelle ou supposée, de la victime, et a élargi le champ des infractions auxquelles cette circonstance aggravante peut s'appliquer. Suite à cette initiative pénale, sept nouvelles qualifications pénales visant à protéger davantage la population LGBT (telles que « agression sexuelle commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime ») sont désormais actives et prises en compte dans cette étude. Toutefois, ces modifications du droit pénal ne contribuent que marginalement à la hausse enregistrée en 2018. De fait, en 2017 12 victimes étaient associées à l'une ou plusieurs de ces nouvelles infractions et 25 en 2018.

<sup>1</sup> Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres.

### Encadré 1 : Champs et méthode

Cette étude porte sur les personnes physiques victimes de crimes ou de délits (donc hors contraventions) enregistrés par les forces de police et de gendarmerie nationales commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, réelle ou supposée, des victimes. Par commodité on parlera par la suite d'infractions ou de victimes « anti-LGBT », qui est la dénomination utilisée notamment par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).

La source du SSMSI est la base de données des victimes de crimes et délits constituée à partir des bases de procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales.

Le caractère « anti-LGBT » est repéré dans les procédures de deux façons :

- soit par la qualification pénale de l'infraction qui mentionne explicitement la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime (75 % des enregistrements),
- soit par l'intermédiaire de variables supplémentaires décrivant le mobile de l'auteur, tel qu'il a été enregistré lors de la plainte : par exemple « homophobie » ou « orientation sexuelle » (25 % des enregistrements).

La part des victimes comptabilisées selon le premier critère a augmenté par rapport à 2017, où 71 % étaient comptabilisées selon ce mode. Chaque victime est comptée autant de fois qu'elle est associée à des crimes ou délits anti-LGBT distincts au sein d'une même procédure. Au sein de chaque procédure, la très grande majorité des victimes (93 %) ne sont associées qu'à un seul délit ou crime anti-LGBT.

Le champ de l'étude est la France métropolitaine (données actualisées pour 2018 en comparaison avec 2017). En 2018, sur le champ de la France entière, le nombre de victimes associées à des crimes ou délits anti-LGBT enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales atteint un peu plus de 1 410 (dont 35 dans les départements d'Outre-mer).

Sur le champ contraventionnel, environ 960 contraventions pénales commises en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée de la victime ont été enregistrées en 2018 par les services de sécurité. Comme les crimes et délits, ce nombre est en hausse par rapport à 2017 (+25 %). Il s'agit très majoritairement, en 2017 comme en 2018, d'injures non publiques. L'information disponible sur les victimes de contravention est, à ce jour, beaucoup plus limitée que sur le champ criminel ou délictuel, c'est pourquoi les contraventions ne sont pas incluses dans cette étude.

## Plus d'une victime sur quatre a subi des violences physiques

En 2018, près du tiers des victimes a subi des injures anti-LGBT (31,7 %), et plus d'une sur quatre (27,4 %) a subi des violences physiques (non sexuelles) (figure 1). Dans plus de la moitié des cas (54,0 % des victimes de violences physiques anti-LGBT) les victimes ont eu une incapacité totale de travail (ITT). Viennent ensuite les menaces (18,7 %).

Les autres groupes d'infractions sont nettement moins fréquents. Près de 5 % des victimes ont subi des atteintes à la dignité. Les violences sexuelles (viols et agressions sexuelles), les fraudes et escroqueries et le harcèlement ont touché chacun environ 3 % des victimes (entre 2,8 % et 3,0 %). Enfin, les vols, les dégradations et destructions, les discriminations et les provocations représentent chacun environ 2 % des victimes (entre 1,6 % et 2,3 %).

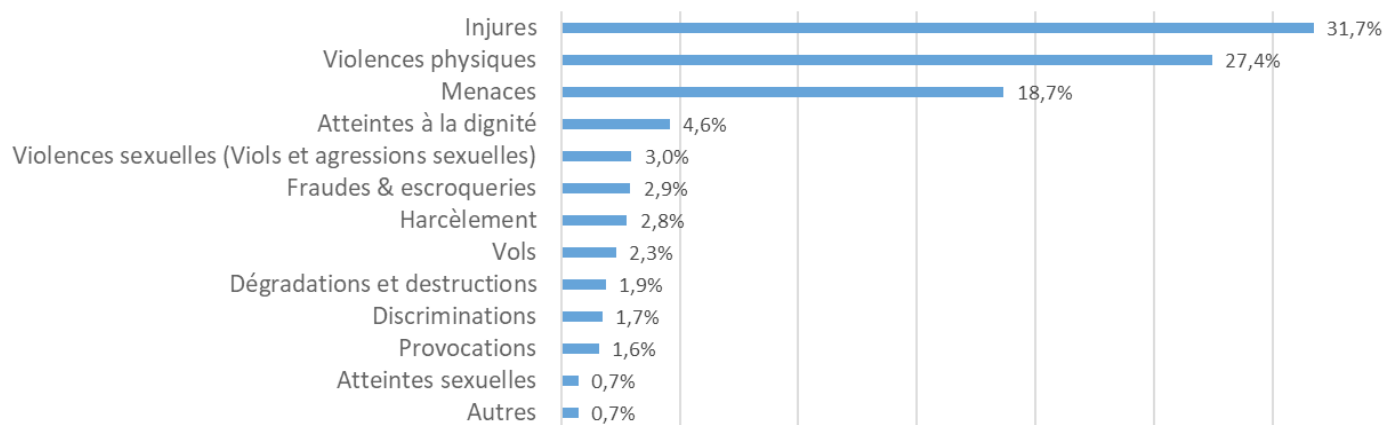
Cette répartition était globalement la même en 2017. De fait, tous les groupes d'infractions sont à la hausse entre 2017 et 2018, à l'exception notable des vols (-11 victimes entre 2017 et 2018 soit -26 %). Il est à noter également que le nombre de victimes de violences physiques a connu une augmentation importante (+109 victimes entre 2017 et 2018, soit +41 %).

Ces statistiques issues des procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales ne couvrent qu'une faible part des faits réellement commis car la très grande majorité des victimes d'actes à caractère anti-LGBT ne portent pas plainte. En effet, selon l'enquête de victimation " Cadre de vie et sécurité ", le taux de plainte est d'environ 5 % pour les injures à caractère anti-LGBT et de l'ordre de 20 % pour les menaces ou violences à caractère anti-LGBT (moyennes sur la période 2011-2017, encadré 2).

## Les victimes de ces infractions sont plutôt jeunes

59 % ont moins de 35 ans, dont 30 % entre 15 et 24 ans, tranche d'âge qui ne représente que 12 % de la population. Pour autant, toutes les tranches d'âges sont concernées par les actes à caractère anti-LGBT (figure 2).

### 1 Répartition des infractions anti-LGBT en 2018

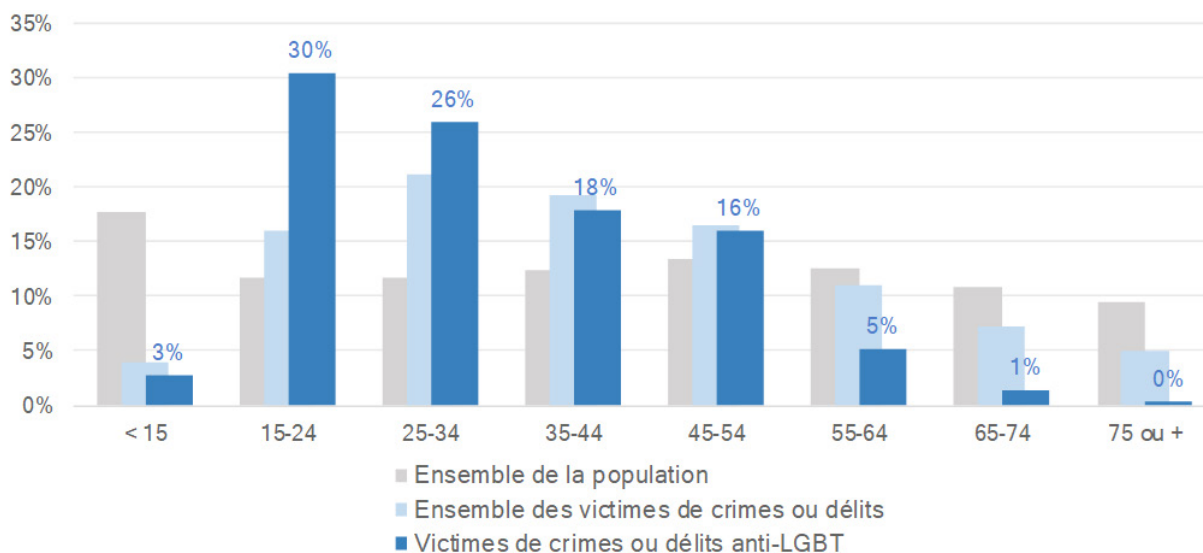


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018.

### 2 Âge des victimes associées aux crimes et délits anti-LGBT enregistrés par les forces de sécurité en 2018

Comparaison avec l'ensemble de la population et l'ensemble des victimes associées aux crimes et délits enregistrés en 2018



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018 ; INSEE, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Encadré 2 : Les actes à caractère anti-LGBT dans l'enquête "Cadre de vie et sécurité"

Dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité », toutes les victimes d'injures, de menaces et de violences (hors contexte de vol et commises par une personne qui n'habite pas avec elles au moment de l'enquête) sont interrogées sur les circonstances de l'incident le plus récent qu'elles ont subi. Elles peuvent notamment faire état du caractère anti-LGBT des faits.

D'après l'enquête, sur la période 2011-2017, les violences à caractère anti-LGBT ont fait en moyenne chaque année 6 000 victimes parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus. Sur la même période et au sein de la même population, les menaces et les injures anti-LGBT ont concerné en moyenne chaque année respectivement 22 000 et 160 000 personnes. Pour les violences et les injures anti-LGBT, dans près de 7 cas décrits sur 10 la victime est un homme. Pour les menaces, les hommes restent majoritaires (54 %). Le dépôt de plainte est une démarche très peu effectuée par les victimes : seules 5 % des victimes d'injures anti-LGBT et environ 20 % des victimes de menaces ou violences anti-LGBT déclarent avoir porté plainte (moyennes sur la période 2011-2017).

Pour en savoir plus sur l'enquête en général : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>.

Pour en savoir plus sur les atteintes à caractère discriminatoire dans l'enquête : voir l'encadré 2 de l'Interstats Analyse n°20 - Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2018.

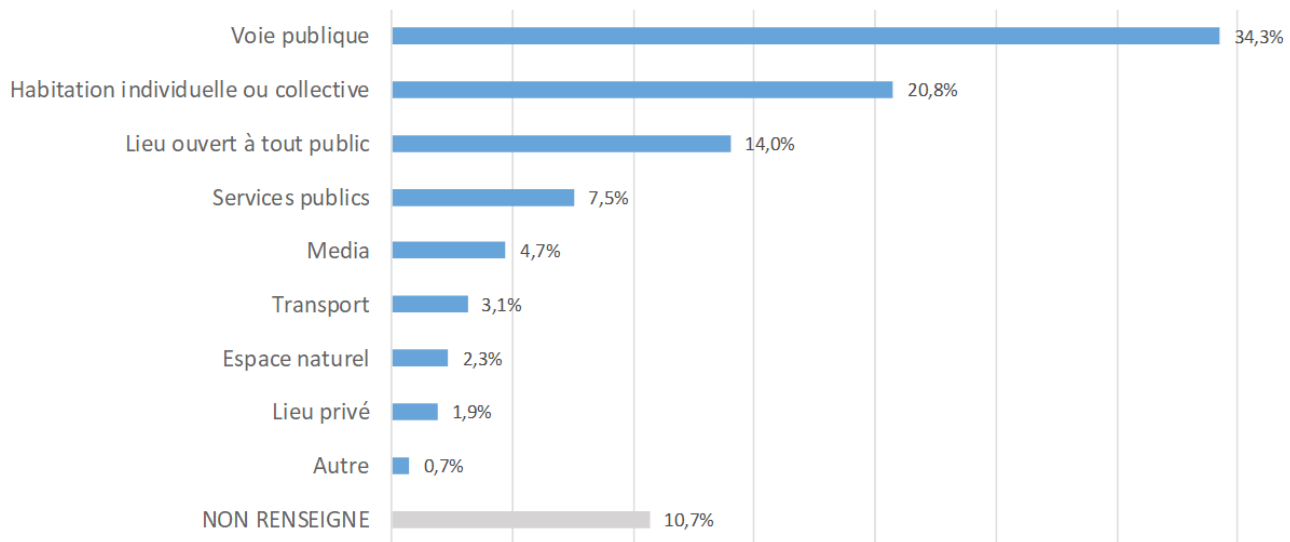
### Près d'une victime sur deux a subi les faits dans la rue ou dans des lieux ouverts au public

En 2018, dans un cas sur dix le type de lieu dans lequel s'est déroulée l'infraction n'a pas été enregistré (figure 3). Cette proportion est stable (9 % en 2017). On apprend cependant qu'un tiers des infractions (34 %) se déroulent sur la voie publique et 14 % dans des lieux ouverts au public.

D'un autre côté, 21 % des infractions se déroulent dans des habitations ou dans d'autres lieux privés, ce qui montre la diversité des circonstances de ces agressions.

En 2017 aussi, la répartition faisait apparaître principalement ces trois types de lieux à hauteur respectivement de 31 %, 15 % et 25 %.

### 3 Répartition des infractions anti-LGBT par type de lieu en 2018



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018.

### Relativement plus de victimes enregistrées dans les grandes agglomérations de province

En 2018, 60 % des infractions anti-LGBT enregistrées par les services de police et de gendarmerie ont eu lieu dans les très grandes agglomérations de plus de 200 000 habitants (56 % en 2017) (figure 4), qui abritent 42 % de la population<sup>2</sup>. Certes ces infractions sont nombreuses dans l'agglomération parisienne (21 % et 22 % du total en 2018 et 2017, pour 17 % de la population), mais c'est dans les grandes agglomérations de province que leur part, comparée à leur population, est particulièrement importante : 39 % des infractions anti-LGBT en 2018 (34 % en 2017) pour 25 % de la population.

A l'inverse, les victimes anti-LGBT enregistrées sont sous-représentées dans les communes rurales : 8 % ont lieu dans ce type de communes en 2017 et 2018, ce qui est nettement plus faible que leur part dans la population totale (23 %).

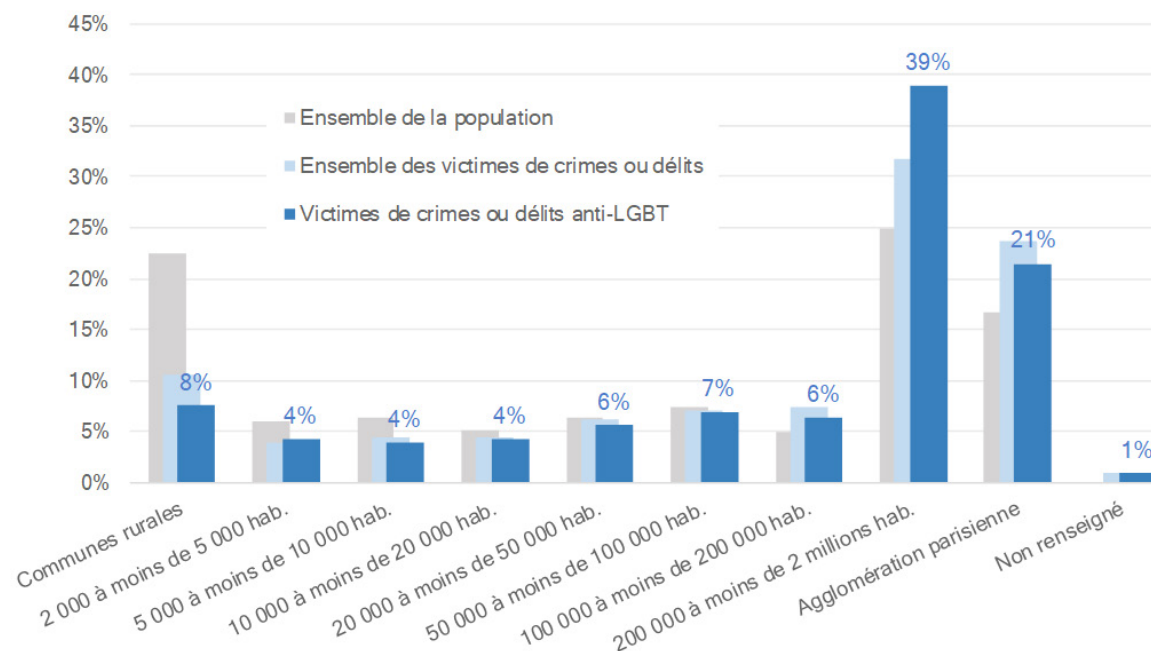
La répartition des victimes dans les autres types d'unités urbaines est proche de celle de la population totale.

<sup>2</sup> source INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ces différences entre territoires en matière de crimes et délits anti-LGBT enregistrés par les services de police et de gendarmerie sont délicates à interpréter. Elles ne constituent en aucun cas une mesure directe du risque de subir des atteintes anti-LGBT. De fait, ces différences peuvent notamment s'expliquer par des écarts de répartition de la population LGBT entre zones rurale et urbaine et aussi par une propension à porter plainte plus élevée dans les grandes agglomérations.

#### 4 Répartition selon la taille de l'agglomération du lieu de commission des faits des victimes associées aux crimes et délits anti-LGBT enregistrés par les forces de sécurité en 2018

Comparaisons avec l'ensemble de la population et l'ensemble des victimes associées aux crimes et délits enregistrés en 2018



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018 ; INSEE, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En 2018, le taux moyen d'enregistrement de crimes et délits à caractère anti-LGBT est d'environ 2 victimes pour 100 000 habitants en France métropolitaine. Dans la plupart des départements abritant une grande agglomération, en écho à l'analyse qui précède, le nombre de victimes de crimes ou délits à caractère anti-LGBT pour 100 000 habitants est dans la moyenne voire supérieur. À Paris, on compte en 2018 comme en 2017, environ 6 victimes de crimes ou délits anti-LGBT pour 100 000 habitants. À l'inverse, dans une soixantaine de départements, en particulier dans la moitié Ouest de la France, le taux d'enregistrement est bien inférieur à cette moyenne.



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

**Directrice de la publication :**

Christine Gonzalez-Demichel

**Rédacteur en chef :** Olivier Filatriau

**Auteurs :** Hélène Guedj et Estelle Zemmour

**Conception graphique :** François Tugores

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

[www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

Suivez-nous sur Twitter @Interieur\_stats